ASSOCIATION AMICALE

DES

Anciens Élèves du Collège de Bergerac

HUITIÈME BULLETIN

NOUVELLE SÉRIE — N° 5

Octobre 1934 — Octobre 1935

BERGERAC
IMPRIMERIE GÉNÉRALE DU SUD-OUEST (H. TRILLAUD)

1935

ASSOCIATION AMICALE

DES

Anciens Élèves du Collège de Bergerac

HUITIÈME BULLETIN

NOUVELLE SÉRIE — N° 5

Octobre 1934 — Octobre 1935

BERGERAC
IMPRIMERIE GÉNÉRALE DU SUD-OUEST (H. TRILLAUD)

1935

LIVRE D'OR DU COLLÈGE

Anciens Élèves morts pour la France

AUGIERAS Georges.
AUROUSSEAU René.
AUROUSSEAU Roger.
AVEROUS-MALBE Jean.
BARBARIN Louis.
BARTHELEMY Fernand.
BASTIDE Pierre.
BEAUGER Emile.
BELUGUE Albert.
BENEY Georges.
BERTOUMESQUE Roger.
BERTRAND André.
BERTRAND Henri.
BISSEY Jean-Jacques.
BOST John.
BOUCHILLOUX Roger.
BRUNET Georges.
BRUNET Roger.
CAPDEVILLE Hugues.
CHAPEAU Charles.
CHAUMONT Pierre.
COLLET Georges.
CONIL Robert.
COSTES René.
COUSSIERE André.
DELAVAUD-DUMONTEIL P.
DELMAS Marcel.
DELOUIS Arthur.
DELOUIS Georges.
DOREAU Robert.
DUBUC Jacques.
ESCARAVAGE Paul.
ESCUREYX Edouard.
EYMOND Paul.
FAISANDIER Maurice.
FLOURET Joseph.
FOURNIER Léon.
FRANC Roger.
GADRAT Raoul.
GALLET Sem.
GAY Emilien.
GENESTE Emile.
GOUBIER Raoul.
DE GREZEL Maurice.
GROSSETIE Gaston.
GROSSOLEIL Jean.
GUILLAUME Pierre.
HERTZOG Albert.
HERTZOG Henri.
JANNOT Albert.
JAUBERT Jean.
JOACHIM Marcel.
JOBIT André.
JOBIT Eugène.
LABROUSSE Marcel.
LACOSTE Gabriel.
LAFARGUE Robert.
LAMBERT Urbain.
DE LAPOYADE Jacques.
DE LARROQUE André.
LAVALADE André.
LESPINASSE Henri.
LEVEQUE Henri.
LOUBIERE André.
LUZIGNAN Honoré.
DE MADAILLAN Louis.
MARCERON André.
MAUMONT Georges.

DE MAYNADIER Christian.
MEDAN Marius.
MESSERER Louis.
MICHELET Francis.
MIRET Pierre.
MORDANT Pierre.
MOURGUET Yvan.
NOEL Marcel.
NOEL René.
PASCAL J.-F.
POUMEAU Henri.
POUMEAU Jean.
PUJOL François.
QUEYROY André.
REY René.
RICAUD René.
RIGAL Pierre.
RINGUET Jean.
DE RODELLEC DU PORZIC.
ROY Maurice.
SABOURIN Paul.
SALAGNE Paul.
SIMONDET Yves.
SIREYJOL Jean.
STEPHAN Maurice.
TAUTAIN René.
TEXIER Jean.
TEYSSANDIER René.
THOMAS Lucien.
VALETTE André.
VIEILLEFOND J.-Daniel.
VIEILLEFOND J.-Maurice.

Quelque longue que soit cette émouvante liste, elle est peut-être incomplète. Prière de nous signaler les noms qu'il faudrait, hélas! y ajouter.

STATUTS
DE L'ASSOCIATION

I

But de l'Association

Article Premier. — Il est fondé une Association des Anciens Elèves, internes ou externes, du Collège de Bergerac, quelle que soit leur résidence.

Art. 2. — Cette Association a pour but de conserver et, au besoin, de renouveler ou d'établir des relations amicales entre les anciens élèves du Collège considérés comme membres d'une même famille.

Art. 3. — Elle se propose :

a) De venir en aide, par tous les moyens dont elle dispose, aux anciens camarades, à leurs veuves et à leurs enfants;

b) De fournir à des élèves méritants et peu fortunés (de préférence, fils d'anciens condisciples) les moyens de faire leurs études au Collège, ou de les compléter au delà dans les écoles spéciales;

c) D'exercer une influence salutaire sur les élèves actuels, soit en instituant, avec l'approbation de l'autorité académique, des prix destinés à stimuler leur ardeur au travail, soit en les soutenant de son appui moral au début de leur carrière;

d) D'adopter, après examen, toutes les mesures propres à rendre plus nombreux et plus faciles les rapports entre les membres de la Société.

II

Organisation

Art. 4. — L'Association a son siège à Bergerac, au Collège, rue Lakanal.

Art. 5. — Pour être *membre titulaire* de l'Association, il suffira de justifier qu'on a été élève du Collège et de payer une cotisation annuelle de 15 francs.

Art. 6. — L'Association comprend en outre des *membres honoraires*, des *membres d'honneur* et des *membres bienfaiteurs*.

Sont *membres honoraires* toutes les personnes qui, acceptées par le Comité, paieront une cotisation annuelle de 30 francs.

Le Sous-Préfet, le Maire de Bergerac, le Principal et les Professeurs du Collège sont membres honoraires de droit.

Le titre de *membre d'honneur* pourra être décerné par le Comité à certains anciens élèves du Collège, faisant partie de l'Association.

Le titre de *membre bienfaiteur* est décerné par le Comité aux personnes qui témoigneront de leur sympathie à l'Association par une donation ou legs.

Art. 7. — Pour être *membre titulaire* il faut être présenté par deux membres de l'Association et agréé par le Conseil d'administration.

Art. 7 *bis*. — Chaque membre pourra amener au banquet annuel un invité payant.

Art. 8. — Les cotisations des membres titulaires et honoraires sont recouvrables dans le courant du mois de mai de chaque année.

La cotisation peut être rachetée en versant une somme égale à vingt fois le montant de la cotisation annuelle (soit 300 francs pour les membres titulaires, et 600 francs pour les membres honoraires).

Art. 9. — Les élèves du Collège appartenant au 2e cycle peuvent être admis dans l'Association comme pupilles en versant une cotisation annuelle de 6 francs.

III

Administration

Art. 10. — L'Association est dirigée par un Comité composé de treize membres.

Les membres appelés à former le Comité sont nommés par l'Assemblée générale pour trois ans. Ils seront, dans une période de trois ans, renouvelés par tiers (à savoir quatre par an).

Sont seuls électeurs et éligibles les anciens élèves du Collège.

Le vote par procuration ou sous enveloppe fermée est admis.

L'élection a lieu au scrutin secret et à la majorité des suffrages exprimés.

Le renouvellement se fera les deux premières années par voie de tirage au sort; les années suivantes, par voie d'ancienneté de nomination.

Le Bureau du Comité comprend: un Président, deux Vice-Présidents, Un Secrétaire, un Secrétaire adjoint, un Trésorier et sept Administrateurs.

Le Président et les Vice-Présidents sont pris parmi les membres du Comité et sont nommés directement par l'Assemblée générale.

Le Secrétaire, le Secrétaire adjoint et le Trésorier sont choisis par le Comité.

Les membres du Comité sont rééligibles.

Art. 11. — Le Comité se réunit toutes les fois que son Président juge convenable de le convoquer pour régler toutes les affaires relatives à l'Association.

Pour que les délibérations du Comité soient valablement prises, la présence de six membres est indispensable. En cas de partage la voix du Président est prépondérante.

Dans le cas où, par suite de décès ou démissions, le nombre des administrateurs serait réduit à moins de six, il serait convoqué une Assemblée générale extraordinaire.

En cas de décès d'un ou de deux membres, l'Assemblée pourvoira à son remplacement dans la première Assemblée générale qui suivra le décès.

Le Comité présente les membres nouveaux à chaque Assemblée générale et mentionne les membres décédés depuis la dernière Assemblée.

Il décide sur les cas d'indignité qui peuvent se présenter.

Le membre jugé indigne a le droit d'en appeler à l'Assemblée générale, qui prononce définitivement. Le Bureau décide des radiations qu'il y aura lieu de faire, fondées sur le non paiement de deux cotisations successives.

ART. 12. — Toute discussion ou manifestation politique ou religieuse est expressément interdite.

ART. 13. — Toutes communications et toutes demandes de secours seront adressées au Président du Comité.

Les secours seront délivrés par le Trésorier sur un mandat du Président et en vertu d'une délibération du Comité, mais sans que rien dans les écritures révèle le nom de la personne à laquelle les secours seront adressés.

IV

DISPOSITIONS SPÉCIALES

ART. 14. — Tout membre de l'Association qui croirait avoir à proposer des modifications aux présents Statuts, devra, quinze jours avant l'époque fixée pour l'Assemblée générale annuelle, les communiquer au Comité qui, après examen, les soumettra avec son avis au vote de cette Assemblée.

ART. 15. — Les ressources de l'Association se composent :

1° Du produit des cotisations;

2° Du produit de ses biens;

3° Du produit des dons et subventions.

ART. 16. — Les recettes seront déposées à la Caisse d'Epargne de Bergerac, en attendant leur emploi.

ART. 17. — Le Trésorier ne pourra avoir en caisse plus de 1.200 francs. Il sera tenu de déposer l'excédent de cette somme, conformément à l'art. 16.

ART. 18. — Les excédents de recettes atteignant le chiffre de 4.500 francs seront placés en rente sur l'Etat.

ART. 19. — L'Assemblée générale se réunira une fois par an, le jour du banquet annuel de l'Association.

Chaque membre sera prévenu du jour, du lieu et de l'heure de cette Assemblée, ainsi que de toute Assemblée extraordinaire, par lettre individuelle et au moins huit jours à l'avance. Les délibérations seront prises à la majorité des membres présents et quel qu'en soit le nombre.

ART. 20. — A la fin de chaque année paraîtra, si les fonds en permettent l'impression, un Bulletin qui contiendra les Statuts, fera connaître les actes de l'Association et donnera la liste de ses membres, avec leur profession et leur adresse.

ART. 21. — En cas de dissolution, les fonds libres, au moment de la dissolution, seront dévolus par le Comité chargé de la liquidation, à la fondation perpétuelle de bourses ou de prix à décerner à des élèves du Collège, ou à telle œuvre de bienfaisance par lui désignée.

La dissolution de l'Association ne pourra être prononcée qu'en Assemblée générale et à la majorité des trois-quarts des membres présents.

ART. 22. — Tout membre de l'Association qui accomplira son service militaire sera dispensé, pendant la durée de son service, de payer la cotisation.

ART. 23. — Aucune modification aux Statuts ne pourra être admise qu'à la majorité des membres présents à l'Assemblée générale.

AVIS

L'année financière part du mois d'octobre.

Le Trésorier de l'Asociation est

M. MAURICE FOUCAUD

Agent général de la Compagnie d'assurances « LE SOLEIL »

16, Rue Mounet-Sully - BERGERAC

C'est donc à cette adresse que les Sociétaires sont priés de verser ou d'envoyer, pour l'année qui va d'*Octobre 1935 à Octobre 1936*, leur cotisation (15 francs. *Chèque postal: Compte courant n° 389-90, de Bordeaux*). Ils éviteront ainsi les frais, onéreux, de recouvrement des quittances.

Nous prions instamment les Sociétaires :

1° De faire autour d'eux de la propagande et des recrues ;

2° D'indiquer exactement leurs nom, prénoms, adresse, profession, titres et décorations — renseignements qui manquent souvent au Secrétaire.

L'envoi d'une carte de visite semble être le moyen le plus simple de lui donner ces renseignements.

Tout membre de l'Association qui accomplit son service militaire est dispensé pendant la durée de son service de payer la cotisation (art. 22 des Statuts).

1934-1935

COMITÉ D'ADMINISTRATION

PRÉSIDENT :

M. le Docteur ROUSSEAU. — 22, boulevard Maine-de-Biran - Bergerac.

VICE-PRÉSIDENTS :

M. Albert CANTELLAUVE. — Rue du Temple, faubourg de la Madeleine - Bergerac.

M. Jules ROLLAND. — 15, rue Thiers - Bergerac.

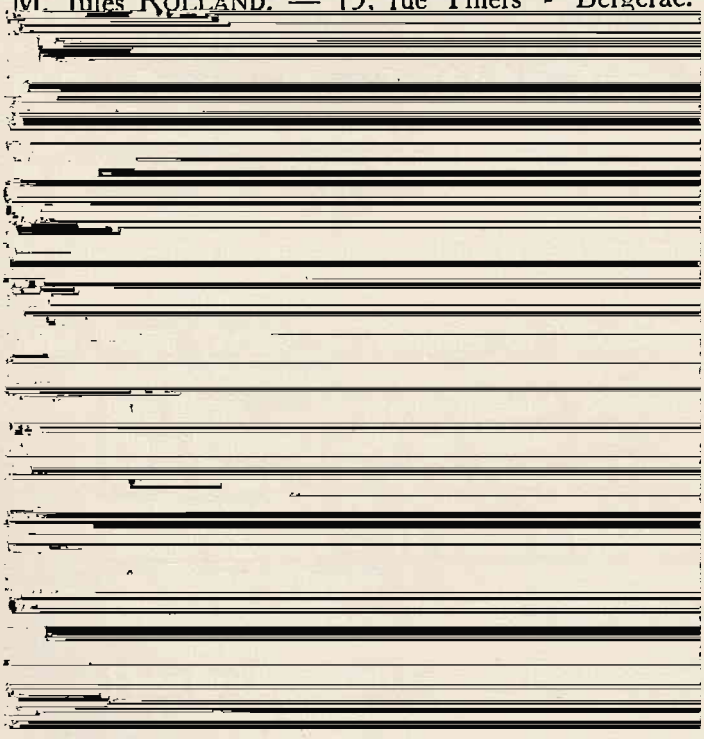

Il existe, à Paris, une *Amicale des Anciens Elèves du Collège de Bergerac*, dont les membres se réunissent, plusieurs fois l'an, en de fraternels banquets où se retrouvent des camarades du temps jadis, où se nouent des relations agréables qui peuvent, le cas échéant, être utiles.

Pour faire partie de cette succursale parisienne de notre Association bergeracoise, il suffit d'adresser une demande d'inscription à M. PIERRE LALE, sous-Directeur de « La Nationale », 10, place d'Anvers, Paris (9e).

Assemblée Générale du 18 Décembre 1934

Au Collège, dans la classe de 6e, à 11 heures.

Etaient présents :

MM. Alard;
Benedicty, Barthe, Bourzac, Boyer, Brassem Camille;
Cantellauve, Chantal, Coq;
Eyraud Pierre;
Foucaud;
Geneste, Géraud Jean, Goulard, Grégoire;
Lescure Henri, Lionnet Edmond;
de Madaillan Pierre, Marquay, Matignon;
Parcellier Clément, Parcellier René, Pinquet Emile, Pinquet Noël;
Rousseau Pierre;
Sarraute;
Tamarelle Jack, Tamarelle Paul;
Vergniol.

Excusés :

MM. l'abbé Blanc, Bocage;
Clament, Cook Francis;
Joly Paul;
Leydier, Lusignan Henri;
Morize Marcel;
Nouvel Ernest, Nouvel Jacques;
Villadary.

— On constate que les adhérents ont atteint le nombre de 176.

— On ratifie la nomination des camarades Coq et Foucaud aux fonctions de Secrétaire adjoint et de Trésorier.

— Comme l'an dernier, un crédit de 300 à 400 francs est voté pour permettre à M. le Principal du Collège d'acheter quelques livres destinés à récompenser le meilleur élève de chaque classe.

— Un autre crédit de 150 francs est également voté, à la demande de M. le Principal, pour décorer la cour d'honneur du Collège.

— Conformément à l'article 10 des Statuts, on procède à l'élection de quatre membres du Comité. MM. Fabre, Petit, Collet et Lionnet sont réélus à l'unanimité.

— Il est ajouté aux Statuts un article 7 *bis* permettant à chaque membre d'amener au banquet annuel un invité payant.

— Pour répondre à une questions posée par un sociétaire, il est bien entendu que les jeunes filles anciennes élèves du Collège de garçons auront le droit de faire partie de l'Association.

— M. Bourzac propose d'ajouter au titre de l'Association les mots : « *et des Amis du Collège* ». La question sera étudiée par le Comité, qui fera connaître sa conclusion à l'Assemblée générale de 1935, après avoir entendu à ce sujet M. Paul Petit, spécialement nommé rapporteur.

— M. Henri Lescure voudrait que l'Association participât plus activement à la défense des intérêts de l'enseignement secondaire et des humanités, actuellement très menacés. Dans ce but, certains désireraient que l'Association des Anciens Elèves fût représentée par trois de ses membres au sein du Comité de l'Association des Parents d'Elèves.

— Il est enfin donné lecture d'une lettre de M. de La Baumelle père, qui remercie l'Association pour la couronne offerte à son fils décédé.

RÉUNIONS DU COMITÉ

Le vendredi 15 mars 1935,
à 17 heures, au parloir du Collège.

Présents : MM. Cantellauve, Coq, Foucaud et Lionnet.

Excusé : M. Petit.

— Un crédit de 50 francs est voté à titre exceptionnel pour le monument qui sera érigé au cimetière Beauférier, au milieu des tombes des soldats morts pour la France.

— Aucun membre ne pouvant se déplacer pour l'instant, l'Association ne pourra se faire représenter au vingt-sixième Congrès de l'Union des Associations des Anciens Elèves, qui se tiendra à Nice du 22 au 28 avril 1935.

***

Le jeudi 3 octobre 1935,
à 17 heures, au parloir du Collège.

Présents : MM. Cantellauve, Coq et Lionnet.

Excusés: MM. Eyraud, Foucaud, Geneste et Petit.

— La date du banquet annuel est fixée au dimanche 8 décembre 1935, à midi, à l'Hôtel de la Dordogne.

— Il sera laissé à l'Assemblée générale le soin de décider s'il y a lieu de réduire le prix des cotisations de l'année 1935-1936.

— La rédaction du Bulletin devra être terminée fin octobre, de manière à ce que l'impression en soit achevée vers le 15 novembre.

***

Le samedi 9 novembre 1935,
à 17 heures, au parloir du Collège.

Présents : MM. Cantellauve, Coq, Eyraud, Foucaud, Geneste, Lionnet, de Madaillan.

Excusé : M. Petit.

— La date du banquet reste fixée au dimanche 8 décembre 1935, à midi, à l'Hôtel de la Dordogne (rue Sainte-Catherine).

Prix du banquet : 25 francs (service compris).

Sont désignés pour faire partie de la Commission du banquet : MM. Cantellauve, Fabre et Foucaud.

Le secrétaire et le secrétaire adjoint présenteront le plus tôt possible, à la signature du président, une lettre d'invitation à adresser au Général Matter pour lui demander de bien vouloir présider la réunion du 8 décembre.

MM. Rousseau et Cantellauve iront en personne, comme chaque année, inviter M. le Sous-Préfet, M. le Maire de Bergerac et M. le Principal du Collège.

Selon la tradition, deux élèves seront également invités, ainsi que M. le Surveillant général.

Pour soulager la tâche du trésorier et du secrétaire, au cours de la journée du 8 décembre, il est décidé de leur adjoindre la collaboration rétribuée d'un sténographe qui pourra prendre le texte des délibérations de l'Assemblée générale et des discours improvisés et participer à l'encaissement du montant des cotisations et du prix du banquet.

M. Foucaud, trésorier, sera chargé de l'achat des vins chez le camarade Collet.

— Le secrétaire adjoint annonce que le Bulletin, qui sera tiré à 250 exemplaires, est à l'impression.

— On vote le crédit nécessaire à l'achat de mille enveloppes avec en-tête au nom de l'Association, pour l'expédition du Bulletin. Cette provision servira pour quatre ans environ.

— Avant de lever la séance, on charge MM. Lionnet et Coq d'étudier les possibilités de l'installation de garages pour bicyclettes au Collège et de se mettre, pour ce faire, en rapport avec M. le Principal.

Situation Financière au 1er Octobre 1935

RECETTES

En caisse au 1er octobre 1934	4.892 55
Cotisations du 1er oct. 1934 au 1er oct. 1935	2.130 00
Arrérages des titres de rente	92 00
Don (docteur Nadaud)	35 00
— (docteur Mathieu)	30 00
Intérêts de la Caisse d'épargne	74 07
Plus-value des rentes	5 50
TOTAL	7.259 12

DÉPENSES

Participation aux frais du bnquet (invités, service, vins, etc...)	430 75
Fournitures de bureau et frais de correspondance	163 75
Compte Lefebvre (Prix pr les élèves du Collège)	299 15
Frais pour encaissement de cotisation	35 50
Compte Trillaud (Bulletin, circulaires, impr. div.)	793 00
Couronnes mortuaires	215 00
Mme Blondy, concierge au Collège	10 00
Frais de gestion du compte courant postal et divers	27 58
Souscription au monument aux morts	50 00
Cotisation de l'Union des Assoc. d'Anciens Elèves	10 80
TOTAL	2.035 53

Recettes	7.259 12
Dépenses	2.035 53
Excédent de Recettes	5.223 59

Le Trésorier : FOUCAUD.

RAPPEL DES PRIX

DE

L'ASSOCIATION AMICALE DES ANCIENS ELÈVES

Année 1909. — FLOURET MARCEL.
— 1910. — MORIZE MARCEL.
— 1911. — GARRIGUE HENRI.
— 1912. — TALBOOM HENRI.
— 1913. — SEQUESTRE PIERRE.
— 1914. — GARDES JEAN.
— 1915. — DELMAS PIERRE.
— 1916. — ROUGIER RENÉ.
— 1917. — JAUBERT JEAN.
— 1918. — HARTANÉ MARCEL.
— 1919. — FOURNIER JEAN.
— 1920. — VIROL MAURICE.
— 1921. — ESCORNE ALBÉRIC.
— 1922. — FAVEREAU GEORGES.
— 1923. — DELPLA JEAN.
— 1924. — CHEVASSUS ANDRÉ.
— 1925. — CAPET CAMILLE (1).

(1) A partir de cette date, la distribution des prix aux élèves de notre Collège a été supprimée et remplacée par une fête scolaire qui réunit fraternellement l'enseignement secondaire et l'enseignement primaire. Notre Association a dû cesser, par conséquent, d'offrir le Grand-Prix d'Honneur qui fut, de 1909 à 1925, la récompense du meilleur mathématicien ou du meilleur philosophe. Mais, depuis 1931, elle met chaque année à la disposition de M. le Principal du Collège un crédit suffisant pour permettre de donner un livre à l'élève le plus méritant de chaque classe.

BANQUET DU 16 DÉCEMBRE 1934

Le banquet de l'Amicale a été servi le 16 décembre 1934, à midi, à l'Hôtel de Bordeaux. Il réunissait soixante-cinq convives :

MM. Alard;

Belugue, Benedicty, Barthe, Beissac (principal du Collège), Borderie (sous-préfet), Bourzac, Boyer, Brassem Camille;

Cantellauve, Chantal, Chatagné (surveillant général), Claverie, Collet, Cook Lionnel, Coq;

Dagassan, Davidou, Deltheil-Cluzeau, Denuel, Dive, Domenget de Malauger, Dussert;

Etourneau (élève de la classe de Mathématiques), Eyraud Pierre;

Fabre, Foucaud, Fournier;

Galand (professeur honoraire), Garrigue, Geneste, Géraud Albert, Géraud Jean, Géraud Raoul, Goulard, Grégoire;

Lafon, Lescure Henri, Lespinasse, Lionnet Edmond;

de Madaillan Pierre, Marquay, Mathieu, Matignon, Mirabel;

Parcellier Clément, Parcellier René, Pénisson (élève de de la classe de mathématiques), Petit Paul, Pinquet Emile, Pinquet Noël;

Roudier, Rougier, Rousseau Pierre, Rousseau René, Rousseau Michel;

Saignette, Sarraute, Simounet Gaston;

Tamarelle Jack, Tamarelle Paul, Tessier (maître d'internat) ;

Venencie, Vergniol.

Avec le champagne présidentiel, commença la série des discours, les uns « sur copie », comme on dit au Collège, ce qui nous permet d'en donner le texte, les autres dont les paroles volaient (*verba volant*) sans être fixées par écrit, ce qui mettait en peine le secrétaire et l'oblige aujourd'hui, n'étant pas sténographe, à n'y faire qu'une sèche allusion.

Tous les orateurs furent d'ailleurs — comme il était juste — chaleureusement applaudis pour les gentillesses de leur esprit et la délicatesse de leurs sentiments.

Discours du Président
M. le Docteur ROUSSEAU

MES CHERS CAMARADES,

Depuis notre dernière assemblée, notre Société a poursuivi sa route, avec ses joies, ses deuils, comme en sème la Destinée dans toute famille humaine. Notre Trésorier, M. Villadary, a été ravi à notre estime; je prie, au nom de tous, sa famille, son fils, membre de cette Association, de recevoir l'expression de notre sincère sympathie. Notre jeune Secrétaire, M. Lusignan, a été appelé au Lycée d'Aurillac; nos félicitations, nos vœux, notre reconaissance le suivent en Auvergne, où il trouvera bien vite, comme à Bergerac, de bonnes amitiés. M. Foucaud, M. Coq ont été désignés pour leur succéder; je leur souhaite la bienvenue dans le Comité et je les remercie d'avoir voulu nous accorder leur cordiale collaboration.

MES CHERS CAMARADES,

Le proche hiver vous ramène autour de ces tables familières, où vous venez, chaque année, vous chauffer au foyer des amitiés de l'enfance, dans l'oubli des soucis de chaque jour. Ne pensez-vous pas que ce banquet qui rythme d'intervalles égaux notre existence soit un merveilleux instrument de mesure du temps ? Chacun y fait le point sur la route déjà suivie : les mélancoliques regrettent que les années soient si courtes, alors

que les minutes paraissent parfois si longues; les optimistes s'illuminent de nouveaux espoirs dans la chaleur qui rayonne des souvenirs; — tous sont heureux de voir s'arrêter quelques heures le cours du temps, dans la résurrection de leur jeunesse. Voyez-vous, mes chers Camarades, nous sommes tous, dans le passé ou dans le présent, des chasseurs d'images. Une image appelle l'autre, et voici que s'évoquent à nos yeux les jours vécus entre les murs du vieux collège...

Nos parents nous ont dit : « Les années de collège sont les plus belles de la vie. » Dans une telle affirmation, il y avait, ainsi que nous l'apprit notre vieux professeur de philosophie, M. Sireygeol, une part de vérité et une part d'erreur. Certes, nos préoccupations n'avaient pas la gravité des ennuis de l'âge mûr, mais il est difficile de mesurer la qualité de nos soucis; ceux d'un collégien de quinze ans lui paraissent de la même importance que les angoisses d'un vieil homme à qui la vie ne fut pas toujours clémente.

Aussi, avec quelle joie, j'allais dire avec quelle ingratitude — cet âge est sans pitié — quitte-t-on l'Université qui nous a dispensé la nourriture de l'esprit et, avec moins de variété et plus de parcimonie, celle du corps ! Je parle seulement pour ceux qui l'ont connu, du temps lointain où l'excellent M. Laplace nous enseignait l'économie domestique... Et c'est l'envol loin des maîtres qui ont aidé la Société à façonner notre âme, si profondément qu'il est difficile de nous imaginer hors du milieu où nous avons vécu.

Pour nombre d'entre nous — ceux de 1900 — c'était la douceur de vivre à une époque égayée par les chansons de Paulus, d'Ouvrard ou de Delmet, par les dessins amusants ou satiriques de Léandre et de Caran d'Ache, dans une société où les révoltes de la rue même étaient en dentelle, où le coup de canne sur le chapeau de M. Loubet n'était donné que pour fournir un aliment au rire des chansonniers montmartrois.

Et beaucoup plus tard, après le règne du débonnaire M. Fallières, c'est l'avant-guerre, et puis la guerre tout court. D'autres chansons, d'autres ambiances sont venues, jeunes Camarades, vous accueillir à la sortie du Collège. Mais il semble que la vie soit, à ce moment de l'évolution, plus âpre et plus

tourmentée. La ronde des heures vous entraîne plus rapide à une époque où on n'a plus le temps de ne rien faire. Le culte de l'Amitié n'a plus sa grande place dans une existence où, sans arrêt, il faut produire pour un lendemain moins assuré. Aussi, avec quelle joie vient-on s'asseoir à ces tables où l'on retrouve, avec l'oubli des misères journalières, la gaieté d'autrefois. Il est si bon de dire à son voisin, à son ami : « Te souviens-tu... »

Mais, chers Camarades, le vin de nos coteaux rit dans nos coupes; buvons le soleil dont il est fait, le vrai, celui de notre Gascogne.

Au Collège qui nous vit grandir, à ses professeurs anciens ou nouveaux, à ses élèves !

Je lève mon verre à M. le Sous-Préfet qui nous honore de son amitié souriante ; —

à notre camarade le Docteur Simounet, député et maire de notre ville, qui fait de Bergerac une cité toute fleurie d'élégance et de verdure.

Je bois à M. le Principal. Nouveau venu parmi nous, il est venu s'asseoir à la table des Anciens. Je suis sûr qu'avec l'aide de ses professeurs, il saura, par son autorité, — puisqu'il est de bon ton d'employer ce mot — guider l'établissement qu'il dirige dans sa marche ascendante.

Je bois à notre cher Secrétaire général. Mon cher maître, votre admirable discours a fait l'an dernier se serrer bien des cœurs. Combien nous sommes heureux de vous voir, là, bien vivant parmi nous, dans le rayonnement de votre intelligence et de votre esprit.

A vous tous, chers amis, au Passé qui nous unit, à l'Avenir, dans la paix et la tranquillité.

Discours de M. BORDERIE
Sous-Préfet

MESSIEURS,

Je n'ai, croyez-le, aucun mérite à me trouver assis à cette table, et c'est avec empressement que j'ai accepté l'aimable invitation de votre Président. Le souvenir des bons moments passés au milieu de vous les années précédentes me laissait présager un excellent déjeuner : je n'ai point été déçu, et je vous remercie très cordialement d'avoir pensé à me convier à vos agapes.

Excellent déjeuner, tant par la qualité des mets et la quantité des excellents vins des camarades, que par le charme des conversations tour à tour sérieuses ou plaisantes qui s'échangent entre convives.

Nous n'avons pas si souvent, les uns et les autres, pris que

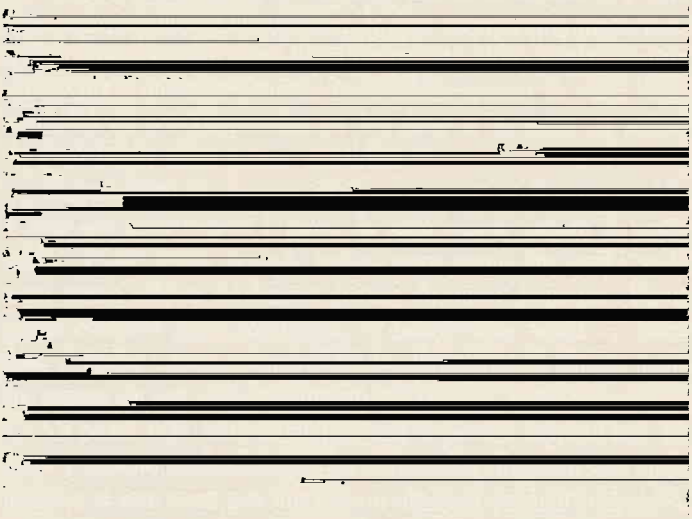

Discours de M. BEISSAC
Principal du Collège

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

MESSIEURS,

Certain soir du mois dernier, le nouveau venu que je suis eut l'honneur de recevoir dans le bureau du Principal les membres de votre Comité.

Ils venaient, ainsi le veut l'usage, me dit votre très aimable Président, convier le Principal à prendre à cette table la place que votre courtoisie se fait un plaisir de lui réserver chaque année.

Inspirée par des sentiments auxquels j'attache le plus grand prix, cette visite extrêmement flatteuse, jetant le trouble dans ma conscience, lui révéla un grave manquement aux institutions scolaires.

De toute évidence, le salutaire principe : « Respecte tes anciens, honore-les en tout temps », que tout nouveau ès-école est tenu de pratiquer, avait subi une profanation, et l'auteur de ce sacrilège était — *proh pudor* — celui à qui incombe la charge de sauvegarder les vertueux et grands préceptes de la discipline, force principale — en notre âge, bien affaiblie — des armées scolaires.

Aux yeux du coupable, Euménides charmées de cette défaillance, l'indiscipline, l'insubordination avec leur cortège de démons funestes au savoir, parurent prêtes à exercer le talion et à répandre leurs souffles mortels sur la ruche studieuse. Mais la bonne déesse aux yeux pers, protectrice des études, eut pitié

de son angoisse et lui dit : Confesse ta faute, à tout péché miséricorde.

Ainsi fais-je. Monsieur le Président, Messieurs les Jurés, je suis au regret d'avoir manqué à vous-mêmes, d'avoir failli à un devoir de ma fonction. En cette cour d'assises... gastronomique, j'ai confiance en votre verdict.

A plusieurs reprises, j'ai pris le départ — excusez ce terme de sport si expressif — pour faire à votre Amicale, en la personne de son Président, la visite que la correction la plus élémentaire prescrirait, si d'autres raisons d'ordre... sentimental ne la transformaient en un très agréable devoir pour le nouveau père de famille universitaire qui, outre sa très haute et puissante souveraine, possède l'inestimable fortune d'avoir, au foyer intellectuel, pour le guider et le soutenir, une de ces grandes sœurs, au visage avenant, au cœur généreux, que l'on appelle: Association Amicale d'Anciens Elèves.

Hélas! mes tentatives échouèrent piteusement, tant il est vrai que si le Principal parfois propose, le service toujours de lui dispose.

Puisque je suis entré dans la voie des aveux, puisque Athêné m'a promis une indulgence dispensatrice sinon de la grâce totale, au moins d'un sursis... à perpétuité, je confesse un autre forfait non moindre : celui de trouber d'un verbe rude comme les sites père de votre beau fleuve, la douce euphorie, fille de la chère exquise et des vins capiteux à cette table prodigués.

La tradition, ainsi en témoignent les Fastes de l'Amicale, requiert du Principal une allocution. Déjà trop coupable, je ne pouvais me taire, et pourtant... A votre grand dam et ma confusion, j'ai pris la parole.

Le 9 décembre 1909, suivant les rites prescrits en pareille circonstance, vous célébriez, Messieurs, la naissance de votre Association; aujourd'hui, vous fêtez son vingt-cinquième anniversaire. Que d'événements et de changements survenus en ce quart de siècle !

Si une divinité favorable, si une constitution robuste permettent à maints « Associés » de la première heure de participer — pour longtemps encore, espérons-le — à ces agapes frater-

nelles, s'ils ont la satisfaction bien méritée de voir l'Amicale prospère et puissante, combien, parmi ces aînés, ne peuvent plus témoigner de façon effective de leur fidélité à l'Association! Les uns ont accompli leur journée, brillante ou obscure, mais toujours inspirée par les idées généreuses puisées au Collège; les autres, épis naissants, furent broyés par la tourmente bien avant la moisson.

Ont-ils vraiment disparu, tous ces absents, maîtres, disciples, camarades ? Non, certes ! Au sein de l'Amicale, les traits de leur figure austère ou joviale, de leur caractère railleur ou morose se conservent inaltérés. Ils vivent par elle et en vous. Dans les vieux murs revus ce matin, au cours des souvenirs évoqués, dans les propos échangés, ils sont venus tout naturellement prendre place. Ils participent intimement à cette fête; ils y participeront toujours, car l'esprit de camaraderie formée au temps de la fraîche et turbulente jeunesse est indestructible. C'est pourquoi je les associe à vous dans les remerciements que j'adresse pour les lettres de naturalisation que vous m'avez décernées.

Administrateur accidentel d'un patrimoine qui est vôtre, à la prospérité duquel mes devanciers consacrèrent le meilleur d'eux-mêmes, je n'ai d'autre ambition que de suivre leurs traces et comme eux tous :

de maintenir intact le prestige moral et intellectuel de la chère vieille maison; d'accroître si possible son rayonnement en terre gasconne, grâce à la présence d'un corps de maîtres experts en savoir et en pédagogie;

d'effacer, avec le concours généreux d'une édilité avertie, les quelques rides matérielles que des yeux malveillants voudraient découvrir en ses aîtres;

de concourir par dessus tout à l'essor des idées altruistes et fécondes dans l'âme des jeunes afin d'en faire des hommes aptes à perpétuer, *per fas et nefas*, les vertus de nos ancêtres, les qualités de notre nation.

Ah! qu'en notre époque, ce conseil de Tocqueville mérite d'être suivi :

« Si j'avais des enfants, je leur dirais tous les jours que nous

« sommes dans un temps et dans une société où il faut se rendre « propre à tout et se préparer à tout; car nul n'y est sûr de « sa destinée. Et j'ajouterais ceci, surtout que c'est bien dans « ce pays qu'il convient de ne compter sur quoi que ce soit « qu'on puisse vous enlever, mais de songer seulement à acquérir « ce qu'on ne peut perdre qu'en cessant de vivre : l'énergie, « le courage, la science, l'esprit de conduite. »

MESSIEURS,

Je lève mon verre à M. le Docteur Rousseau, le plus aimable, le plus dévoué des présidents; —

à M. le Sous-Préfet, membre du Bureau d'administration du Collège; —

à M. le Docteur Simounet, député-maire, duquel l'administration collégiale, parfois trop quémandeuse, peut-être, ne lasse pas la sollicitude; —

à votre excellent Secrétaire général, M. Petit, qui nous donne la forte leçon d'une âme « universitaire », maîtresse du corps qu'elle anime.

Je vous demanderai d'associer à ces santés, celle de M. Prost, auquel je souhaite, sur les rives fortunées de la Garonne, une longue et paisible retraite.

Je bois à vous tous, Messieurs, à vos familles, aux succès prochains de vos cadets ici représentés par deux camarades victorieux des premiers écueils du Cap des Diplômes; —

à l'Association Amicale des Anciens Elèves du Collège de Bergerac.

Discours de l'élève ETOURNEUA

de la classe de Mathématiques

MESSIEURS,

Après les spirituelles allocutions que nous venons d'entendre, je ne saurais être mieux inspiré qu'en observant un silence prudent; mais nous devons vous remercier de la touchante attention que vous avez eue, en réunissant à cette même table, par une aimable tradition, ceux qui furent l'honneur de notre vieux Collège et ceux qui, hélas! ne l'ont pas encore quitté.

Comme il ne serait pas convenable d'autre part à un « jeune » de retenir trop longtemps votre attention, je vous assure à nouveau, Messieurs, de notre reconnaissance.

Notre vœu le plus cher est de nous retrouver l'an prochain parmi vous, non plus comme invité, mais comme membre de cette sympathique et généreuse Association.

⁂

Revenant sur l'heureuse initative qu'il avait prise le matin, à l'Assemblée générale, Henri Lescure, convaincu que l'enseignement secondaire est en péril, voudrait qu'on le défendît.

Il propose donc de saisir de cette importante question l'« Union des Associations d'Anciens Elèves des Lycées et Collèges français », laquelle aurait qualité pour faire plaider devant le Conseil supérieur de l'Instruction publique la cause de ce qu'on appelle (quel beau mot!) « les Humanités ». Fervent humaniste lui-même, notre camarade a le sentiment — et la reconnaissance — de ce qu'il doit à l'étude des lettres classiques : il n'est pas, pour parler comme La Bruyère, « semblable à ces enfants drus et forts d'un bon lait qu'il ont sucé, qui battent leur nourrice ».

⁂

Après Henri Lescure, on réclama la parole aisée, nette (redoutable, à l'occasion, comme sa plume) d'un autre ancien élève, Charles Fournier. Ce n'était pas le lieu de disputer, au contraire : son improvisation fut souriante et spirituelle, aimablement évocatrice du Collège et des printanières années d'adolescence. D'ailleurs, le plaisir qu'avait éprouvé Charles Fournier à retrouver à ce banquet, d'anciens condisciples et même deux de ses vieux professeurs, devenus honoraires, il devait l'exprimer avec verve dans le *Journal de Bergerac* du 22 décembre 1934. A la fin de son article, il citait quelques pauvres petits vers où le secrétaire de l'Amicale avait eu la fantaisie jadis — il y a vingt-cinq ans — de coudre des rimes millionnaires... Qu'il soit ici remercié pour ce qu'il y a de complaisance dans ce souvenir.

***

C'est le tour du député de Bergerac. Le docteur Simounet a reçu, dit-il, le Bulletin de l'Association, qui l'a remis dans l'ambiance de la réunion du 17 décembre 1933. Cette fois encore, ses obligations l'ont empêché d'écrire son discours et il le regrette en constatant la qualité de ceux qu'il vient d'entendre. Il dit combien il lui est agréable de se retrouver dans cette atmosphère de camaraderie ou d'amitié, pleine de souvenirs délicieux et si différente du milieu où il vit chaque jour.

Il parle de l'Association qui date déjà d'un quart de siècle, — du vieux Collège, — des vieilles tables patiemment incisées, où tant de générations ont laissé leurs noms et leurs traces, et pour lesquelles il faudrait créer un musée.

Les anciens du Collège, ajoute-t-il, jouent un rôle considérable dans l'activité locale et régionale : il cite comme exemples : la Foire-Exposition des Rives de la Dordogne (Raoul Géraud et Leydier), l'Aéro-Port (Emile Pinquet), la Société littéraire (Marquay), le Cercle musical (Bellugue), etc.

Il apprécie la motion d'Henri Lescure, car il croit à la vertu de l'Enseignement secondaire, qui doit servir à l'avenir de notre race.

En terminant, il lève son verre à M. le Sous-Préfet, à la prospérité du Collège et de la ville de Bergerac.

***

Après l'heure des orateurs ce fut l'heure des amateurs. On entendit sans rougir un monologue de Denuel, que des jeunes filles auraient peut-être défendu à leurs mères d'écouter; mais on était entre hommes et l'on riait. Puis des histoires du terroir joliment contées, en

français, par le camarade Lionnel Cook, et en langue « périgordine » par le camarade Grégoire qui a tout pour lui : la parfaite connaissance de notre patois si savoureux, l'accent, le ton, un sérieux imperturbable dans les plaisanteries les plus gaies.

Le docteur Simounet lui-même y alla de son anecdote : ce qui fit, en somme, un concours, à qui mieux mieux, de malice rieuse et de facéties. Bien entendu, toutes ces histoires étaient données comme authentiques, et ce n'est pas un des moindres mérites de leur invraisemblance.

Que dire de nos chanteurs ? La voix de Dagassan est cultivée et expressive, celle de Bellugue toujours robuste et bien posée; quant à notre fort ténor Goulard, il pousse sans effort des notes souveraines.

*
**

Ainsi passèrent, trop rapides, quelques moments agréables. Des banquets de ce genre qui réunissent des convives de bonne humeur et de bonne compagnie, qui les unissent, ne fût-ce qu'une demi-journée, par ce qu'il y a de meilleur en chacun d'eux, et qui même rajeunissent ceux qui ont eu la faiblesse de vieillir, des banquets de cette qualité sont moralement hygiéniques. Et l'hygiène morale, cure de pessimisme en nos temps menaçants, n'est pas moins utile que l'autre.

MEMBRES A VIE DE L'ASSOCIATION

(Article 8 des Statuts)

HAYTON (Enrique), Consul général honoraire. — 256, Calle Balcarce, Buenos-Ayres (République Argentine).

MORIZE (Marcel), Ancien Elève de l'Ecole Polytechnique, Officier de la Légion d'honneur, Croix de Guerre, Fondé de pouvoirs chez MM. Morgan et C°, banquiers. — 14, place Vendôme, Paris-1er.

Liste des Sociétaires

A

ALARD (Henri), Propriétaire. — Theulet-Monbazillac (Dordogne).

ARZAC (Gabriel), Croix de Guerre, Licencié en Droit, Ancien Elève de l'Ecole Centrale. — 31, boulevard Montaigne, Bergerac.

AUBRY (Albert-Pierre), Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, Officier du Nicham-Iftikar, Médaille militaire « al valore » italienne, Médaille de la Pace espagnole, Capitaine Directeur du Peloton des Elèves Officiers de Réserve du 19e C. A. — 6, boulevard du Maréchal-Foch, Alger.

AUDIT (Roger), Médaille militaire, Croix de guerre, Industriel. — 93 *bis*, rue de Pessac, Bordeaux (Gironde).

B

BELLUGUE (Albéric), Croix de guerre, Officier de l'Instruction publique, Commerçant, Directeur du *Cercle Musical*. — 20, rue du Mourier, Bergerac.

BENAZET (Jean), Ancien Elève de l'Ecole Supérieure de Commerce de Bordeaux. — 7, rue Tastet, Bordeaux (Gironde).

BENEDICTY (Jean), Receveur-Contrôleur de l'Enregistrement à Vergt (Dordogne).

BERTHOUMEYROUX (Jean), Docteur en Pharmacie à Souillac (Lot).

BARTHE (Jean), Professeur au Collège de Bergerac. — 10, rue de Coulmiers, Bergerac.

BAYSELLANCE (Edmond - Séverin), Ancien Elève de l'Ecole Polytechnique, Ingénieur en chef de la Marine en retraite, Officier de la Légion d'honneur. — Jaure, commune de Bergerac.

BLACHON (Michel), Industriel. — Eymet (Dordogne).

BLANC (Amédée), Licencié en Droit, Curé de Campsegret et Saint-Julien (Dordogne).

BLONDEL (Jean), Propriétaire « Aux Chapelains » et Maire de Saint-André et Appelles (Gironde).

BOCAGE (Marcel), Inspecteur de l'Enregistrement. — 18, rue Maudron, Bordeaux (Gironde).

BOST (Gaston), Médaille militaire, Croix de guerre. — 4, rue Lord-Byron, Paris-8e.

BOUDET (Albert), Docteur en Droit, Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre. — 13, rue Cyrano, Bergerac.

BOURDIL (Pierre), Propriétaire. — Conne-de-la-Barde.

BOURZAC (Charles), Docteur - Vétérinaire. — 28, rue Candillac (Bergerac).

BOUTITIE (André), Propriétaire, Croix de guerre. — Le Fleix (Dordogne).

BOYER (Adolphe), Avocat, Ancien Bâtonnier de l'Ordre. — Lamonzie-Saint-Martin (Dordogne).

BRANDA (Marcel), Avoué. — 4, av. Wilson, Bergerac.

BRASSEM (Camille), Huissier. — 3, cours Victor-Hugo, Bergerac.

BRASSEM (Robert), Huissier. — Saint-Vivien du Médoc (Gironde).

BRISSEAU (Albert), Propriétaire, Croix de guerre. — 42, cours Victor-Hugo, Bergerac.

BUREAU (Emile). — 111, rue de la Gare, à Ermont (Seine-et-Oise).

C

CANTELLAUVE (Albert), Industriel, Membre du Bureau d'administration du Collège. — Rue du Temple, Faubourg de la Madeleine, Bergerac.

CARMILLE (René), Ancien Elève de l'Ecole Polytechnique, Colonel, Contrôleur de l'Armée, Officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre. — 30, avenue Brimborion, Sèvres (Seine-et-Oise).

CHANTAL (Raymond-Joseph), Croix de guerre, Receveur des Postes et Télégraphe. — Hôtel des P. T. T., 22, rue du Marché, Bergerac.

CHAPELLE (Robert DE LA), Industriel. — 46, boulevard Carnot, Agen (Lot-et-Garonne).

CHARRIER (Jacques), Licencié en Droit, Rédacteur au Ministère de l'Agriculture. — 11, rue de Reims, Paris-13e.

CHARRUAUD (Albert), Agent général de l'*Union*. — Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).

CHASSAGNE (André), Représentant de commerce. — 1, rue Carnot, Bergerac.

CHASSAGNE (Georges), Croix de guerre, Juge au Tribunal de Commerce. — 15, rue du 14-Juillet, Bergerac.

CHEVALIER (Albert), Négociant. — *A la Grande Maison*, 17, rue du Marché, Bergerac.

CHEVALIER (Alexis). — 7, rue Thiers, Bergerac.

CHIEZE (Henri), Etudiant. — Rue Bertrand-Duguesclin, Bergerac.

CLAMENT (Raymond), Propriétaire. — Marcory, par Monpazier (Dordogne).

CLAVERIE (Jean), Licencié en Droit, Juge de paix à Vergt (Dordogne).

COLLET (Roger), Diplômé H. E. C., Propriétaire. — Domaine de Monplaisir, près Bergerac.

CONDUSSIER (Raoul), Officier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, Colonel en retraite. — 16, place des Deux-Conils, Bergerac.

COOK (Francis), Négociant. — 54, avenue Maréchal-Foch, Libourne (Gironde).

COOK (Lionnel), Ingénieur du Service Vicinal. — Issigeac (Dordogne).

COQ (Robert), Receveur-Contrôleur-Principal de l'Enregistrement. — 88, rue Valette, Bergerac.

COUSTEILLE (Elie), Membre du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Epargne, Propriétaire. — 24, boulevard Montaigne, Bergerac.

D

DAGASSAN (André), Diplômé Notaire. — Villa « Les Glycines », Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).

DAUVERGNE (Georges), Contrôleur des Contributions Directes en retraite. — 15, place du Coderc, Périgueux.

DAVIDOU (André), Pâtissier-Confiseur. — 88, rue Neuve-d'Argenson, Bergerac.

DEJOUAS (René), Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de Guerre, Officier d'Académie, Commandant à l'Etat-Major de la IX[e] Région. — 2, rue Rabelais, Tours (Indre-et-Loire).

DELLUC, Pharmacien Colonel en retraite. — 31, boulevard de Vésone, Périgueux (Dordogne).

DELPÉRIER (André), Négociant en vins. — Rue Lakanal, Bergerac.

DELPLANQUE (Marcel), Industriel. — 10, place des Deux-Conils, Bergerac.

DELTHEIL-CLUZEAU, Industriel. — Couze-Saint-Front (Dordogne).

DENOIX (Henri), Négociant. — Cocagne, près Bergerac.

DENOUX (Pierre), Secrétaire en chef des Services de l'Etat-Civil à la Mairie de Bergerac. — 9, rue Montauriol, Bergerac.

DENUEL (Henri), Commerçant. — Fumel (Lot-et-Garonne).

DESPLANCHES (Denis), Croix de guerre, Avocat à la Cour, Ancien Secrétaire de la Conférence de l'Ordre, Président de la société *La Dordogne à Paris*. — 13, place de la République. — Paris-3[e].

DESUSCLADE. — Restaurant de Paris, 13, allées de Tourny, Bordeaux (Gironde).

DIVE (Jacques), Etudiant en Médecine, Externe des Hôpitaux de Bordeaux. — Rue des Deux-Conils, Bergerac.

DOMENGET DE MALAUGER (Marcel), Avocat, Ingénieur agricole, Propriétaire, Président du *Syndicat des Vignerons de la Dordogne*. — La Fonrousse, par Monbazillac (Dordogne).

DUBERNARD, Docteur en Médecine. — Clinique Torre, chez M. le Professeur Delguel. — 15, rue Lafaurie-de-Montbadon, Bordeaux (Gironde).

DUSSERT (André), Docteur en Médecine. — 20, rue Clairat, Bergerac.

E

ESCAVAILLE (Roger), Croix de guerre, Courtier en vins. — Le Fleix (Dordogne).

ESCUREYX (Edmond), Ingénieur adjoint des Travaux Publics de l'Etat. — Saint-Chély-d'Apcher (Lozère).

EYMA (Albert), Propriétaire. — 36, rue du Marché, Bergerac.

EYMA (Jean), Docteur en Droit. — 36, rue du Marché, Bergerac.

EYMERIT, Notaire. — Le Bugue (Dordogne).

EYRAUD (Jean), Médaille militaire, Croix de guerre, Ingénieur de la Compagnie Hydro-Electrique d'Auvergne. — 24, avenue de la République, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

EYRAUD (Pierre), Officier du Mérite Agricole, Médaille d'Or de la Mutualité, Directeur de la *Caisse Régionale du Crédit Agricole*, Membre du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Epargne. — 30, rue Valette, Bergerac.

EYRAUD (Roger), Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, Intendant militaire. — 11, rue Edouard-Roger, Paris-15e.

F

FABRE (Albert), Officier d'Académie, Agent général de la Compagnie *L'Union*, Membre du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Epargne, Membre du Conseil d'administration du Collège. — 7, rue du Profess^{r}-Pozzi, Bergerac.

FARDET, Propriétaire. — Razac-de-Saussignac (Dordogne).

J

JOLY (Maxime), Directeur de l'Agence de l'Ouest de la Compagnie Electro-Mécanique. — 1, rue Lafayette, Nantes (Loire-Inférieure).

JOLY (Paul), Pharmacien. — Eymet (Dordogne).

JOUANEL (Pierre), Gradué en Droit, Principal Clerc d'Avoué. — 7, cours Victor-Hugo, Bergerac.

L

LABROUE (Henri), Agrégé de l'Université, Docteur ès Lettres et Docteur en Droit, Avocat. — Monte-Cristo, Bordeaux-Floirac (Gironde).

LACOMBE (Paul), Industriel. — Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

LACOMBE (Pierre), Industriel. — Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

LAFON (Edgard), Croix de guerre, Caissier au *Crédit Lyonnais*. — Rue du Séminaire, Bergerac.

LAFORÊT (Louis), Croix de guerre, Propriétaire. — 19, rue Valette, Bergerac.

LALE (Pierre), Croix de guerre, Sous-Directeur de *La Nationale*. — 10, place d'Anvers, Paris-9e.

LALE (René), Licencié en Droit. — 128, rue de la Bargironnette, Bergerac.

LAPLACE (Charles), Receveur de l'Enregistrement en retraite. — Cadouin (Dordogne).

LAVAUD (Pierre), Ingénieur des Travaux Publics. — 39, rue Valette, Bergerac.

LAVIGNE (Emile), Docteur en Médecine. — Lalinde (Dordogne).

LEFEBVRE (Pierre), Libraire. — 28, rue du Marché, Bergerac.

LESCURE (Henri), Licencié ès Lettres, Receveur municipal. — 13, boulevard Maine-de-Biran, Bergerac.

LESCURE (Jean), Croix de guerre, Professeur à la Faculté de Droit de Paris. — 5, rue Michelet, Paris-6e.

LESPINASSE (Jean), Propriétaire. — Les Tilleuls de Gouyne, par Bergerac.

LEYDIER (Jean), Chevalier du Dragon d'Annam, Officier d'Académie, Gradué en Droit, Membre de la Chambre de Commerce, Maire de Saussignac. — 28, rue Neuve-d'Argenson, Bergerac.

LEYMARIE (Albert), Chevalier de la Légion d'honneur, Pharmacien. — Le Buisson (Dordogne).

LIONNET (Edmond), Officier d'Académie, Ordonnateur du Conseil des Directeurs de la Caisse d'Epargne, Ancien sous-Directeur du *Crédit Commercial de France*. — 18, cours Victor-Hugo, Bergerac.

LIONNET (Pierre), Négociant. — 17, rue du 14-Juillet, Bergerac.

LOREC (P.), Etudiant en Médecine. — 52, cours Victor-Hugo, Bergerac.

LUSIGNAN (Guy). — 24, rue du Professeur-Pozzi, Bergerac.

LUSIGNAN (Henri), Licencié d'espagnol, Chargé de cours au Lycée d'Aurillac (Cantal).

M

MADAILLAN (Jean DE), Officier de la Légion d'honneur, Administrateur en chef de première classe de la Marine, en retraite. — La Rouquette, Monbazillac (Dordogne).

MADAILLAN (Louis DE). — Domaine du Perroudier, par Monbazillac (Dordogne).

MADAILLAN (Pierre DE), Propriétaire. — Le Perrou, par Gardonne (Dordogne).

MAISON (Edouard), Agent général de la Société de produits œnologiques *La Littorale*. — 53, allées Paul-Riquet, Béziers, (Hérault).

MARQUAY (Pierre), Industriel. — " Le Prat Barat ", Bergerac.

MARTY (Henri-Marcel), Croix de guerre, Diplômé H.E.C., Directeur des Services commerciaux des Sociétés anonymes *La Céramique Française* et *Le Graiblanc*. — 5, rue de Noailles, Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

MARY (Charles), Croix de guerre, Propriétaire, Conseiller d'arrondissement. — Clautre, par Bergerac.

MAS (Jean), Docteur en Droit, Juge d'instruction. — Bayonne (Basses-Pyrénées).

MATHIEU (André), Croix de guerre, Docteur en Médecine. — 8, rue Cyrano, Bergerac.

MATIGNON (Jacques), Avocat. — 28, rue du Professeur-Pozzi, Bergerac.

MATIGNON (Jean-Louis), Rédacteur à la Préfecture de la Dordogne. — Périgueux (Dordogne).

MATTER (Paul), Grand-Croix de la Légion d'honneur, Général de Division en retraite, Ancien Directeur de l'Infanterie au Ministère de la Guerre. — 30, boulevard de Picpus, Paris-12e.

MERMOD (Georges), Industriel. — 1 *bis*, cours Victor-Hugo, Bergerac.

MESLON (Christian DE), Propriétaire à Planques, commune de Monbazillac (Dordogne).

MESNARDS (Guy DES), Externe des Hôpitaux de Paris. — 93, boulevard Murat, Paris-16e.

MESNARDS (Yves DES), Directeur des Etablissements Vance et Cie, Concessionnaires de Citroën. — 18, avenue Foch, à Chelles (Seine-et-Marne).

MESSERER (Roger), Croix de guerre, Professeur de musique, Facteur de pianos. — 3, rue Mounet-Sully, Bergerac.

MILLARD (Henri), Bâtonnier de l'Ordre des Avocats. — Rue du Caudeau, Bergerac.

MIRABEL (Roger), Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, Négociant. — 9, place du Marché-Couvert, Bergerac.

MIRGAUDOU (Marius), Propriétaire. — Sainte-Sabine (Dordogne).

N

NADAUD (Pierre), Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, Docteur en Médecine, Electro-Radiologiste. — 23, boulevard du Champ-de-Mars, Colmar (Haut-Rhin).

PINQUET (Noël), Industriel. — Couze-Saint-Front (Dordogne).

POMMIER (Georges), Pharmacien. — 12, rue Sainte-Catherine et Place du Marché, Bergerac.

PRADIER (Pierre), Assurances *La Cité*. — 6, rue Villeneuve, Bergerac.

PRAT-DUMAS (Edmond), Industriel. — Couze - Saint-Front (Dordogne).

PRÉVOT (Evan), Garagiste, Conseiller d'arrondissement, Maire de Lalinde (Dordogne).

R

REDON (Robert), Négociant. — 21, rue des Carmes, Bergerac.

RIGAL (Jean), Propriétaire. — « Le Caillou», commune de Pomport (Dordogne).

ROGER (Robert), Attaché à la *Banque Générale de Guyenne*. — 77, rue Neuve-d'Argenson, Bergerac.

ROLLAND (Jules), Avoué honoraire. — 15, rue Thiers, Bergerac.

ROOY (André), Huisier audiencier, Licencié en Droit. — 217, boulevard de la Gare, Paris-13e.

ROUDIER (Arthur), Constructeur-Mécanicien. — 53, rue Saint-Martin, Bergerac.

ROUGIER (René), Docteur en Médecine. — Eymet (Dordogne).

ROUJEAN (Raymond), Contrôleur des Tabacs. — Saint-Marcelin (Isère).

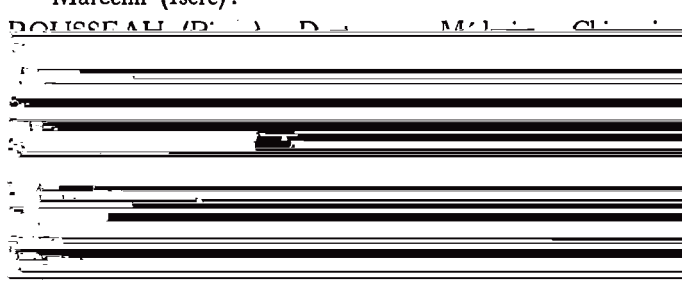

S

SAIGNETTE (Raoul), Teinturier. — 86, rue Neuve-d'Argenson, Bergerac.

SARRAUTE (Georges), Surnuméraire de l'Enregistrement. — 7, rue Saint-Marc, Bergerac.

SARRAZAC (Emile), Instituteur. — Lamonzie-Saint-Martin (Dordogne).

SARRAZAC (Maurice), Sous-Lieutenant au 42e Régiment de M. M. — Lamonzie-Saint-Martin (Dordogne).

SARRAZAC (René), Etudiant en Pharmacie. — Saint-Capraise-de-Lalinde (Dordogne).

SEQUESTRE (Pierre), Croix de guerre, Industriel. — Villeneuve-sur-Lot (Lot-et-Garonne).

SIMOUNET (Gaston), Officier de la Légion d'honneur.

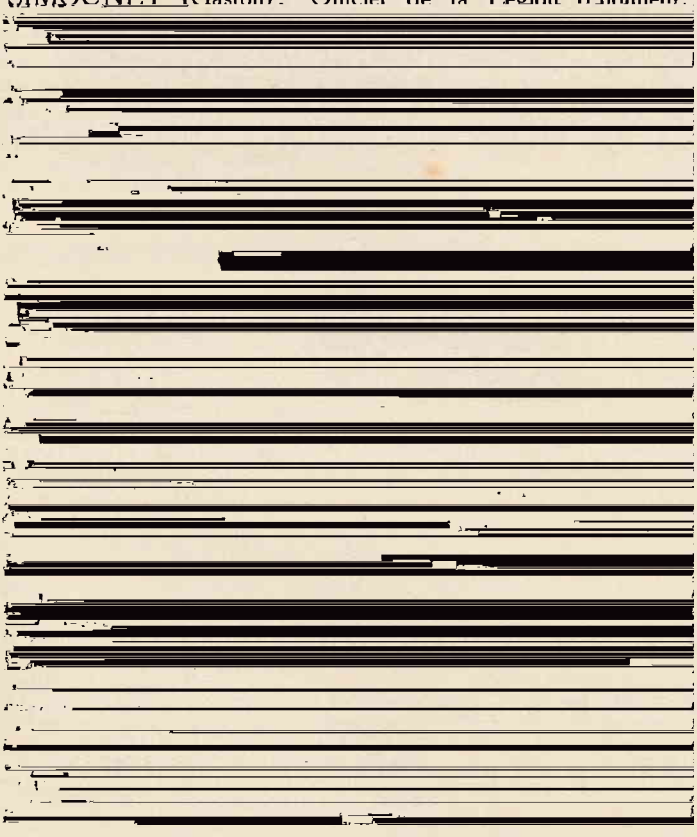

VERGNAUD (Paul), Propriétaire. — " Aux Briands " par Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).

VERGNAUD (Pierre), Propriétaire. — " Aux Briands " par Sainte-Foy-la-Grande (Gironde).

VERGNIOL (André), Chevalier de la Légion d'honneur, Ingénieur Agronome. — Les Lèves (Dordogne).

VERNÈDE (Georges), Médaille militaire, Croix de guerre, Agent général de la compagnie d'assurances *Yorkshire*. — 132, rue Neuve-d'Argenson, Bergerac.

VEUNAC (Jean), Médecin-Lieutenant des Troupes coloniales. — Boké (Guinée Française).

VICTORIEUX (Pierre), Négociant. — Eymet (Dordogne).

VIEILLEFOND (Henri), Agent général de la compagnie d'assurances *l'Union et le Phénix Espagnol*. — 1, rue Chanzy, Bergerac.

VILLADARY (Gaston), Licencié ès Sciences, Maître d'internat au Collège de Fontainebleau (Seine-et-Marne).

VINCENOT (Pierre), Négociant. — 5, avenue du Président-Wilson, Bergerac.

NÉCROLOGIE

Serge ANGLIVIEL DE LA BAUMELLE

décédé à Bergerac

à l'âge de 24 ans,

le 13 novembre 1934.